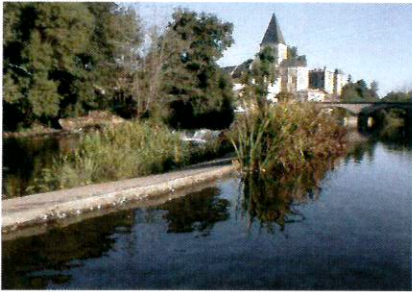


Commune de
Hourtin

09SBO079

Janvier 2010



Avant projet de réhabilitation de l'ancienne décharge de Hourtin

Rapport d'Avant Projet


SAFEGE
Ingénieurs Conseils

SIÈGE SOCIAL

PARC DE L'ILE - 15/27 RUE DU PORT

92022 NANTERRE CEDEX

Agence de Bordeaux : 2a, avenue de Berlincan - BP 50004 - 33166 Saint-Médard-en-Jalles Cedex

TABLE DES MATIÈRES

1 Méthodologie	1
1.1 Reconnaissances de terrain.....	1
1.1.1 Relevé des coordonnées géographiques	1
1.1.2 État des clôtures.....	1
1.2 Remarques et contraintes du projet	2
1.3 Travaux envisagés à l'issue des concertations	2
2 Travaux de réhabilitation proposés	3
2.1 Travaux de terrassement.....	3
2.2 Description de la couverture.....	4
2.3 Gestion des eaux pluviales	5
2.4 Gestion des biogaz.....	6
3 Procédure de consultation et délais proposés.....	7

TABLE DES ILLUSTRATIONS

Figure 2-1 : Principe de remodelage des déchets	4
Figure 2-2 : Schéma de la collecte des eaux pluviales	5
Figure 2-3 : Schéma de l'évent de dégazage proposé.....	6
Figure 3-1 : Chronogramme prévisionnel.....	7

AVANT-PROPOS

La décharge est localisée au lieu-dit Vignolles, sur la commune de Hourtin (cf. annexe 1). Elle a été ouverte de la fin des années 60 à 1996 (date de création de déchèteries du SMICOTOM).

Divers types de déchets ont pu être identifiés dans la décharge, à savoir :

- ✓ déchets métalliques (ferrailles, grillages...);
- ✓ déchets ménagers (plastiques, verres, polystyrènes, vêtements...);
- ✓ gravats et déblais (tuiles, bétons, carrelages...);
- ✓ déchets toxiques en quantités dispersés (piles, bombes, bidons...);
- ✓ pneus;
- ✓ encombrants : (flotteurs, voiles de bateaux, sièges de voitures...);
- ✓ souches et morceaux de bois...

En 2006, la décharge a été mise en sécurité par le déplacement des buttes de déchets situées au sud du terrain vers la partie nord qui présentait une dépression.

Une étude comportant une évaluation simplifiée des risques a été réalisée par la société Téréo en 2007. Les analyses effectuées ont révélé une pollution des eaux souterraines par l'ammonium et les sulfates à l'aval de la décharge. De plus, des déchets baignant dans l'eau (affleurement de la nappe superficielle) ont été observés au nord du site. La décharge a été classée en catégorie 2, ce qui signifie que des travaux de remise en état sont nécessaires pour réduire les impacts sur les milieux et que des mesures de surveillance de la qualité des eaux doivent être engagées.

A la demande de la préfecture, des reconnaissances complémentaires ont été réalisées en 2009 et ont confirmé l'impact de la décharge sur la qualité des eaux souterraines.

Au vu de ces éléments et après avis de l'Inspection des Installations Classées, la préfecture a demandé à la commune d'élaborer des propositions pour la remise en état de la décharge dans le but de stopper la pollution des eaux souterraines.

1

Méthodologie

La réalisation de l'étude d'avant-projet a enchaîné les tâches suivantes :

- ✓ concertations avec le Maître d'Ouvrage pour évaluer la consistance des travaux ;
- ✓ reconnaissances de terrain avec relevés des coordonnées géographiques ;
- ✓ conception générale et propositions de dispositions techniques ;
- ✓ mise au point d'un descriptif, composé de plans et coupes de principe avec évaluation des coûts.

1.1 Reconnaissances de terrain

1.1.1 Relevé des coordonnées géographiques

Les reconnaissances de terrain, effectuées en novembre 2009, ont consisté à localiser en X et Y les éléments marquants du terrain (limites de propriété, piézomètres...).

L'état des lieux que nous avons réalisé montre que le site a sensiblement évolué depuis l'étude de pré-diagnostic de 2007 de Téréo. Il est difficile de recalibrer les investigations de terrain effectuées.

1.1.2 État des clôtures

L'état des clôtures a été vérifié au cours de ces reconnaissances.

Le long de la route, sur la partie ouest du site, une clôture neuve a été mise en place sur une longueur d'environ 350 m.

Aucun portail n'est installé.

1.2 Remarques et contraintes du projet

Les reconnaissances de terrain effectuées en novembre 2009 ont montré l'évolution importante du terrain par rapport aux investigations réalisées par Téréo. Afin de s'assurer de l'implantation des éléments marquants du site, un relevé topographique devra être réalisé.

En outre, les investigations de terrains n'ont pas permis de localiser les sondages de reconnaissances effectués par Téréo. Le plan schématique de l'étude pré-diagnostic ne peut pas être recalé sur les limites parcellaires. Il est donc nécessaire, dans le but de délimiter la présence de déchets sur le site, de réaliser des sondages complémentaires à la pelle mécanique.

1.3 Travaux envisagés à l'issue des concertations

Le programme de travaux envisagés prévoit les aménagements suivants :

- ✓ excavation des déchets baignant dans l'eau au nord du site ;
- ✓ travaux de terrassement avec remodelage des déchets et création d'un dôme avec les déchets excavés par déblais / remblais dont les pentes sont supérieures à 3 % afin de favoriser le ruissellement des eaux pluviales ;
- ✓ revégétalisation de la couverture afin de faciliter l'intégration paysagère ;
- ✓ création d'un fossé périphérique autour du dôme ;
- ✓ pose de la clôture et d'un portail d'entrée.

2

Travaux de réhabilitation proposés

2.1 Travaux de terrassement

Le programme de terrassement envisagé est le suivant :

- ✓ excavation des déchets potentiellement sous nappe situés dans la partie nord du site. Ces travaux seront réalisés avant la période de hautes eaux afin de limiter au maximum voir d'éviter le pompage et l'évacuation de lixiviats ;
- ✓ création d'un dôme présentant des pentes supérieures à 5 % qui favoriseront le ruissellement. Au niveau des flancs, des pentes relativement douces seront mises en œuvre afin de réduire les risques d'érosion de la terre végétale.

Une attention particulière sera portée sur le compactage optimal des déchets. Sur toute la périphérie du dôme, une bande pare-feu large de 5 mètres sera maintenue en place.

Limiter l'emprise au sol et le volume des déchets mis en remblais permet de réduire les surfaces exposées aux intempéries et, *in fine*, de réduire les risques de nuisances sur l'environnement.










Commune de Hourtin
Réhabilitation de la décharge
de Vignolles

Plan de réaménagement - Solution 1

Annexe n° : 1

Légende :

-  Zone pare-feu
-  Zone réaménagée
-  Plan d'eau
-  Fossé
-  Cloture
-  Piézomètre
-  Biofiltre



Le principe de remodelage des déchets est présenté sur le schéma suivant :

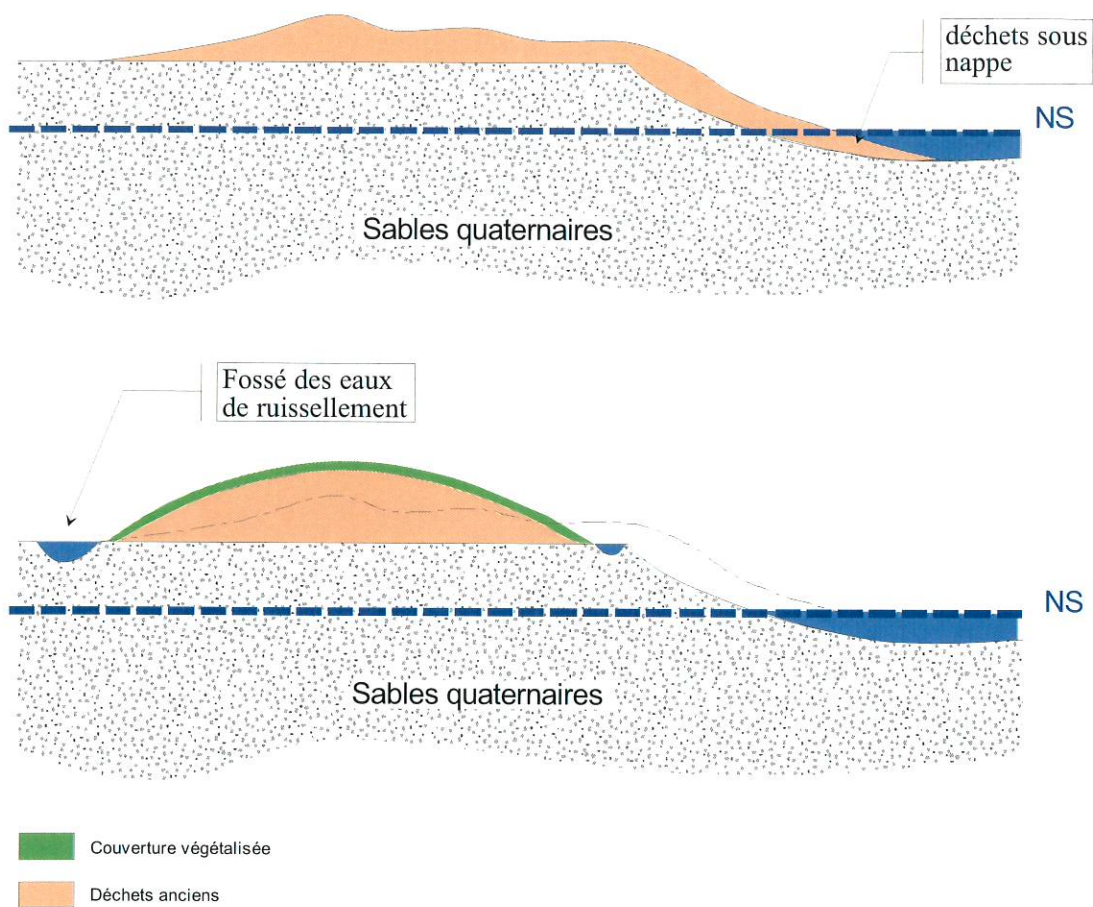


Figure 2-1 : Principe de remodelage des déchets

2.2 Description de la couverture

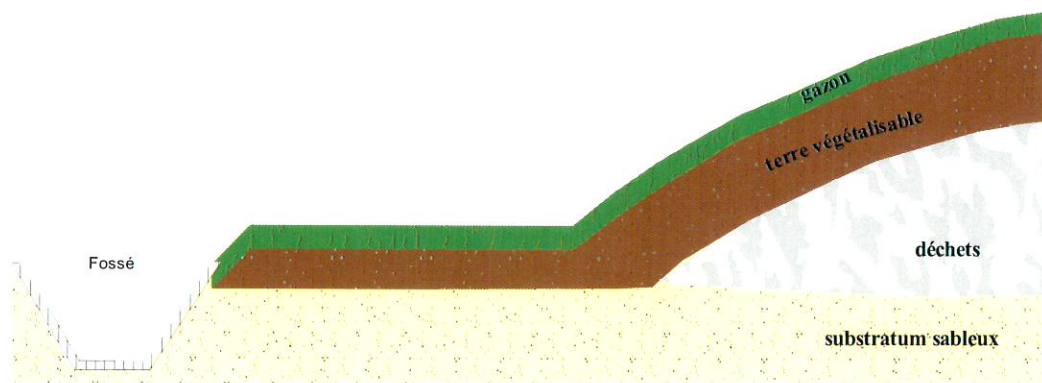
La couverture sera composée d'une couche de terre végétale de 30 cm pour favoriser le développement du couvert végétal.

2.3 Gestion des eaux pluviales

Pour la gestion des eaux pluviales, nous proposons de mettre en place un fossé périphérique sur toute la périphérie de la zone pare-feu. Les eaux drainées aboutiront :

- ✓ soit aux plans d'eau correspondant aux affleurements de la nappe ;
- ✓ soit vers le réseau d'eau de surface aboutissant à la craste Moure.

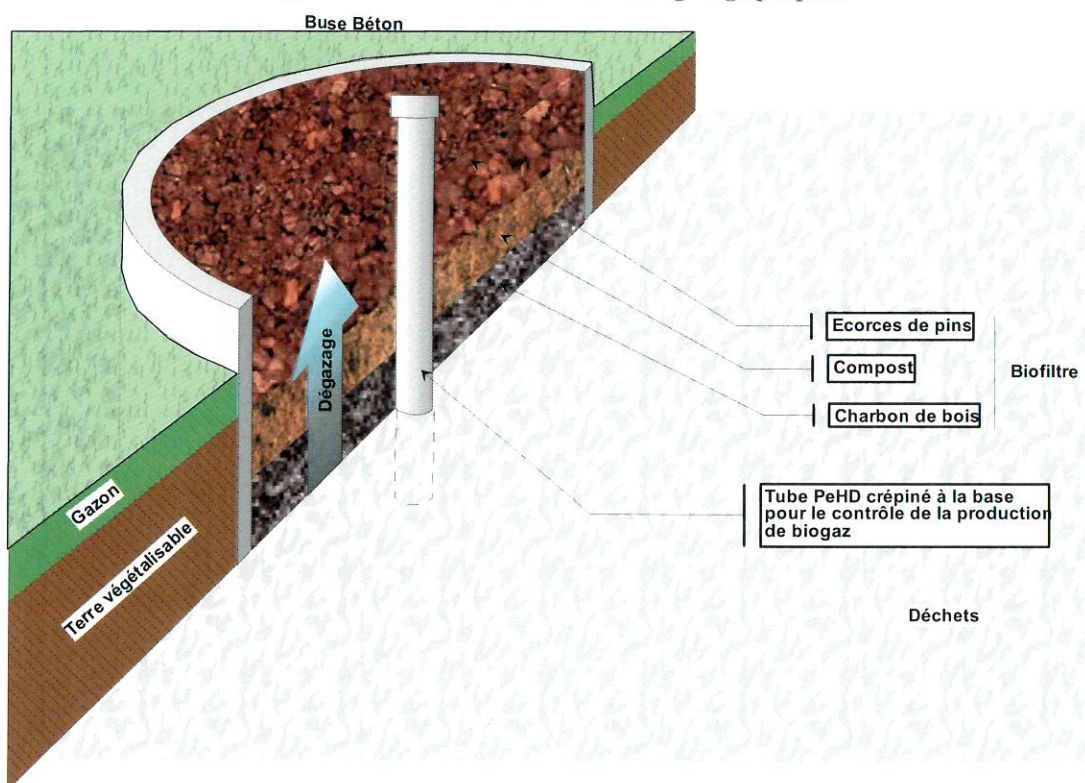
Figure 2-2 : Schéma de la collecte des eaux pluviales



2.4 Gestion des biogaz

Le biogaz potentiel confiné sous le géocomposite et drainé par la couche de sable sera évacué par plusieurs événements équipés de biofiltre (réduction des odeurs). Nous proposons d'équiper ces événements de tubes PeHD crépinés à la base, dans le but de permettre la mesure de qualité de biogaz éventuellement produit.

Figure 2-3 : Schéma de l'évent de dégazage proposé



3

Procédure de consultation et délais proposés

Compte tenu des montants de travaux estimés, nous proposons de lancer un marché selon la procédure adaptée.

Nous proposons de décomposer le marché en deux lots :

✓ **lot n° 1** : Terrassements

Au vu des expériences récentes, nous proposons également d'intégrer la prestation d'engazonnement dans le lot principal. Le bon développement de la végétation dépend en effet de la qualité de la terre végétalisable dont l'approvisionnement est à la charge du terrassier. Une garantie de reprise du gazon sera demandée.

✓ **lot n° 2** : Clôtures

En l'absence de co-activité, il n'apparaît pas nécessaire de désigner un coordonnateur Sécurité Protection de la Santé.

Le délai global maximal de réalisation des travaux est estimé à 2,5 mois (y compris un mois de préparation) selon le chronogramme prévisionnel suivant :

Figure 3-1 : Chronogramme prévisionnel

		MOIS		mai-10	juin-10	juil-10	août-10	sept-10	mars-11	
	Désignation des travaux									
1	Préparation									
2	Terrassements, assainissement									
4	Finitions									
5	Engazonnement									
6	Clôtures									